



Villars-Epeney, le 13 avril 2015

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de Villars-Epeney sont convoqués en assemblée
du Conseil général

Mardi 5 mai 2015 à **20h00** à **la Maison de commune**

Avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 04.12.2014
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du Président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Interpellation de M. Amerigo Marre
- 7° Interpellation de M. François Roulier
- 8° Interpellation de Mme. Mary-Claude Gondoux
- 9° Nomination d'une commission de recours
- 10° Interventions individuelles et divers

POUR LE BUREAU

Le Président

sceau

La secrétaire



Le procès-verbal porté à cet ordre du jour peut être demandé au greffe
municipal.

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 5 mai 2015

Présidence : M. Mario Messina

Ordre du jour :

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Interpellation de M. Amerigo Marre
- 7° Interpellation de M. Fr. Roulier
- 8° Interpellation de Mme. M-Claude Gondoux
- 9° Nomination d'une commission de recours
- 10° Interventions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance à 20h et donne la parole à la secrétaire pour l'appel.

1° APPEL

Sur un total de 35 membres, 20 sont présents, 10 sont excusés et 5 sont absents.

2° PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 est lu. Il est adopté par 16 voix pour, 2 contre et 2 abstentions. Une modification doit cependant y être apportée. En effet, 9 personnes contre 7 et 3 abstentions sont du même que M. Fr. Roulier : il faut faire figurer dans le PV le fait que M. Bernard Duthé a laissé entendre qu'une discussion concernant le règlement sur les déchets serait possible au moment de la mise en application dudit règlement, ce que conteste pourtant catégoriquement le Municipal.

3° ASSERMENTATIONS DES NOUVEAUX MEMBRES

Un nouveau membre est assermenté. Il s'agit de Mlle. Vanessa Duthé.

4° COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président fait part de deux courriers qu'il a reçus. Tous deux concernent le projet de renaturation de l'Epena

La première lettre provient de M. Bruno Deschamps et la seconde de Messieurs Ferdinand et Michel Cornamusaz. Dans cette dernière, ils font part de leur surprise en apprenant qu'à ce jour, le projet ne prévoit plus de transformer les arbres le long du cours d'eau comme convenu lors du premier contact. Dès lors, ils se disent opposés au projet.

Le Municipal Bernard Duthé réagit sur ce point en annonçant que puisque deux des agriculteurs concernés par le projet y sont opposés, il n'est plus possible désormais d'aller de l'avant. Plusieurs membres du Conseil disent avoir des doutes sur le bienfondé de cette remarque et demandent à connaître les bases légales la confirmant ainsi que le maintien de la venue de M. Stauffer pour éclaircir cela. M. Bernard Duthé enverra donc une lettre à M. Stauffer qu'il soumettra aux membres du Conseil à la demande de M. Fr. Roulier.

M. Max Blauenstein arrive avec un quart d'heure de retard en disant de ne pas avoir pu ouvrir la porte de la salle de commune et être monté à Clar-Chanay pensant dès lors que la séance avait lieu là-haut. A sa question : « Mais si je dérange, je peux m'en aller. » Le Président répond : « Fais comme tu veux, je te retiens pas ». Sur quoi M. Blauenstein s'en va.

5° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité répond à l'intervention de quelques membres du Conseil concernant les feux de jardin. Elle annonce que les directives à suivre se trouvent sur le site de la commune. Elle précise que l'ECA ne peut pas donner de sauf-conduit, mais qu'elle peut prendre note qu'un feu sera allumé afin d'éviter la venue des pompiers.

Le Président s'aperçoit qu'il a oublié de présenter le nouveau Municipal, M. Alain Delacour. Il s'en excuse et demande à ce dernier de le faire maintenant.

6° INTERPELLATION DE M. AMERIGO MARRE

M. Amerigo Marre prend alors la parole. Il dit regretter que d'autres groupes de travail participent actuellement à l'organisation des 250 ans de la commune sans qu'il y ait de réelle coordination entre eux. Dès lors c'est un peu la « gabegie » selon lui.

M. Bernard Duthé confirme que la Municipalité a validé trois groupes :

- 1) Celui d'Amerigo Marre qui s'occupe de l'infrastructure
- 2) Celui de Sybille Messina qui s'occupe du côté festif et de la nourriture
- 3) Le travail de l'Historienne et de sa plaquette commémorative.

Ce sujet passionne les membres du Conseil et les discussions s'animent quelque peu. Le Président intervient en disant que cette séance a pour but de mettre les choses au clair et à corriger les erreurs qui ont été commises. Il faut donc maintenant mettre au point une stratégie pour que la communication passe bien entre chaque groupe et qu'une décision commune soit prise !

Concernant le budget, il ne dépasserait pas les 10'000.- Dès lors, un préavis n'est pas nécessaire.

7° INTERPELLATION DE M. FR. ROULIER

Le Président demande à François Roulier si la réponse fournie par la Municipalité à son interpellation le satisfait. La discussion qui s'ensuit et quelque peu houleuse et tendue entre les protagonistes qui poussera M. Cécia à quitter la salle, énervé. En résumé, il en ressort que M. Fr. Roulier n'est pas content de la réponse car il estime que la possibilité de réagir au nouveau règlement n'a pas été offerte aux membres du Conseil ce qu'il trouve scandaleux. D'après lui, ce règlement, arrivé très tardivement et mal présenté, a été plutôt imposé aux citoyens. Il se sent floué car contrairement à ce qu'aurait dit M. Bernard Duthé, aucune discussion n'a été possible au moment de la mise en application du règlement. Le Municipal conteste cela en disant que le règlement d'application qui a été présenté à la dernière séance a bien été mis en discussion à ce moment et que les remarques faites concernant texaid, les feux et les couches culottes ont été prises en compte et que finalement, il y a eu vote !

M. Fr. Roulier persiste dans l'idée que le règlement n'a jamais été présenté et se plaint du fait que maintenant en tant qu'agriculteur, le nouveau règlement l'oblige à payer 3x une taxe :

- 1x 60.- en tant que particulier
- 1x 40.- en tant qu'entreprise
- 1x pour les sacs

Il dit qu'en plus, il paie chaque fois qu'il mène ses déchets à la STRID. Le Syndic, Michel Cornamusaz lui répond que c'est la même chose pour lui et que c'est comme ça. Le nouveau règlement a été élaboré au mieux et consciencieusement en comparaison avec ce qui se faisait autour.

M. Duthé précise encore que la taxe forfaitaire sert à couvrir les frais de gestion de la déchetterie et que la taxe aux sacs couvre les incinérables.

François Roulier propose alors à la Municipalité de prendre en charge les frais de dépôt à la STRID des déchets des entreprises agricoles, ou alors, il mènera ses déchets agricoles directement à la déchetterie. Il menace en disant : « J'en fous une à celui qui me dénonce ». Ce à quoi le Syndic répond : « Alors, je risque de m'en prendre une !

8. INTERPELLATION DE MARY-CLAUDE GONDOUX

M. Fr. Roulier demande l'autorisation de quitter la séance pour ce point-là et sort. Le Président demande alors à Mme. Gondoux si la réponse fournie par la municipalité lui convient. Elle répond que ce qu'elle souhaite, c'est avoir les montants des frais pour la commune liés aux différents recours. Les propos de la Municipalité tourne autour du pot et ne fournit aucun montant concret. Il est juste dit que ces montants n'étaient pas assez élevés pour sortir de la compétence de la Municipalité, que le recours au cantonal a été imposé par un citoyen et que la commune a dû se défendre ! Ceci engendre une discussion animée qui sort régulièrement du sujet. Mme. Corinne Roulier quitte la séance en maugréant.

Pour clore la discussion, il est annoncé que les frais apparaîtront dans les prochains comptes ce qui satisfait Mary-Claude Gondoux.

Simon Ioset fait remarquer qu'il est dès lors possible de rechercher M. Fr. Roulier.

9. NOMINATION D'UNE COMMISSION DE RECOURS

Pour cette commission se proposent :

- Amerigo Marre
- François Roulier
- Simon Ioset
- Mary-Claude Gondoux

Ces volontaires sont applaudis bien fort !

10. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Fr. Roulier estime qu'une Municipalité à 3 c'est trop peu et qu'à 5 ce serait mieux. Il propose au bureau du Conseil de se renseigner sur la marche à suivre pour envisager cela. Il s'agit de voir qui a les compétences et quelles sont les bases légales nécessaires pour ce faire. La Municipalité prend note et dit qu'on reviendra sur ce point au prochain Conseil. M. Fr. Roulier fait remarquer qu'une décision devrait être prise avant le 20 juin si on veut que ce soit prêt pour la prochaine législature !

M. Jean-Daniel Roulier demande lui quand on s'occupera de la cloche. Il lui est répondu que ce sera fait au prochain comité.

A 21h45, le Président clôt la séance.



Le Président



La secrétaire





Villars-Epeney, le 13 ^{juin} ~~avril~~ 2015

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Villars-Epeney sont convoqués en assemblée
du Conseil général

Mercredi 24 juin 2015 à **20h00** à **la salle communale**

Avec l'ordre du jour suivant :

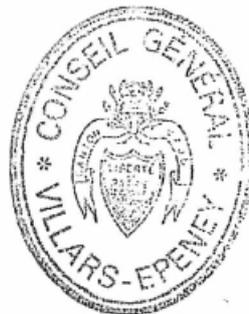
- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 5.05.2015
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du Président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N°24 : Adaptation de la chaussée Cuarny/Villars-Epeney au trafic lourd
- 7° Préavis N°25 : Comptes 2014, rapport de gestion
- 8° Renouvellement du bureau
- 9° Propositions individuelles et divers

*PS: la prochaine
séance ainsi que
les suivantes seront
enregistrées.*

POUR LE BUREAU

P/o le Président

sceau



La secrétaire

Les préavis N°24 et 25 vous parviendront ultérieurement.

Le procès-verbal porté à cet ordre du jour peut être demandé au greffe municipal.